
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 20 juin 2024
17 h**

**Séance tenue le jeudi 20 juin 2024, à 17 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, en remplacement de M. Mitchell Brownstein, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, Mme Julie Brisebois, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. François Limoges, M. Peter Malouf, M. Denis Marcil, représentant de la Ville de Montréal-Est, en remplacement de Mme Anne St-Laurent, M. Alex Norris, M. Jocelyn Pausé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, Mme Christina M. Smith, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, Mme Tanya Toledano, M. Alain Vaillancourt, Mme Maja Vodanovic et M. Ryan Young, représentant de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, en remplacement de Mme Paola Hawa

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Georges Bourelle, M. Beny Masella et Mme Sophie Mauzerolle

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Gaëlle Dieudonné, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement.

Puis, elle remercie les membres du conseil pour cette minute de silence et déclare la séance ouverte.

Avant de procéder avec la Période de questions du public, la présidente d'assemblée cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Mme Plante souhaite la bienvenue aux maires et mairesses des villes liées dans la nouvelle salle du conseil restaurée de l'hôtel de ville. Elle offre également de leur faire visiter les nouveaux espaces de l'hôtel de ville. Elle conclut en souhaitant de bonnes vacances à toutes et à tous.

Un nouveau plan de salle est déposé.

1 - Période de questions du public

À 17 h 07, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Nousra Benkara Mohamed	Élu-e responsable (M. Alain Vaillancourt)	Que faire pour que le peuple palestinien puisse croire en la paix et à la sécurité et qu'elles soient mises en pratique? / Que peut-on faire pour arrêter les crimes en Palestine?

Sara Ahmad	Élu-e responsable (M. Alain Vaillancourt)	Souhaite que l'on prenne en considération le génocide du peuple palestinien qui dure depuis près de 76 ans et que ce peuple puisse se défendre comme toute autre nation / Est-ce que la Ville de Montréal votera une motion qui condamne l'idéologie du sionisme?
------------	--	---

À 17 h 15, la présidente d'assemblée fait la lecture de cinq questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

Question de	À	Objet
Nicole Corrado	M. Georges Bourelle (M. Alain Vaillancourt)	Please consider reallocating police funds and detasking the police so that mental health calls can be attended by a non police alternative service. Please also stop using rodenticides in parks like Cap St Jaques Nature Park.
Remi Masson	Mme Valérie Plante ¹	Quel est le nombre de meurtres est il nécessaire pour que vous finalement condamné israel et arrêté de les vendre des armes?
Philippe Paré	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	I have seen the PUM2050 plan that the city of Montréal is working on. Most of it will end up being sent to the aglo to pay for something that will only affect the central city. Why is it that nothing is planned for the non Montréal cities while the bill will be given in the end to the aglo to pay. Could a agglomeration wide plan be set so that the equality of taxes be properly split or a promise that we will not have to pay for this since we will not benefit from it in our cities?
Ian Craig	Mme Valérie Plante M. Robert Beaudry	Do you support a junction station at Namur on the St-Jerome line? If yes - when? If no-why not?
Murray Levine	Élu-e responsable (M. François Limoges)	The person who is most knowledgeable regarding Montreal's 2023/2024 Environmental Report of this week Question In 2019 a leading scientist informed the federal government of an environmental danger in the residential areas of Dorval. She made several recommendations. Not one was adopted. Montreal pollution employees were made aware of the problem by the scientist. Montreal is responsible for testing for air pollution on the Island. Last June Montreal failed to report on the pollutant problem. Apparently Montréal didn't order the appropriate device to measure. A year was wasted. Several days ago I asked Executive Committee Member M-A MAUGER whether the air in Dorval is acceptable for the level of nanoparticles based on the World Health Organization's guidelines. I have yet to receive a response confirming that the level of nanoparticles are acceptable. Does the air of the residential areas of Dorval meet with the acceptable standards of the WHO? YES OR NO? I welcome both verbal and written responses!

¹ La mairesse Valérie Plante s'est prévalué du droit de ne pas répondre en vertu de l'article 31 du *Règlement de régie interne du conseil d'agglomération* (RCG 06-027).

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la Période de questions du public close à 17 h 22. Elle remercie les personnes présentes et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 17 h 23, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 23.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CG24 0299

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 juin 2024, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG24 0300

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 mai 2024, à 17 h

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 mai 2024, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 6 juin 2024 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1^{er} au 31 mai 2024.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 mai 2024.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1^{er} au 31 mai 2024.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG24 0301

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Projet de Politique de la vie nocturne montréalaise - Rapport et recommandations »

M. Peter Malouf, à titre de membre de cette Commission, dépose le rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Projet de Politique de la vie nocturne montréalaise - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.01

CG24 0302

Dépôt du rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Le chemin de l'école : sécurisation et déplacements actifs - Rapport et recommandations »

M. Michel Gibson, à titre de vice-président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé : « Le chemin de l'école : sécurisation et déplacements actifs - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

06.02

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt ».

CG24 0303

Dépôt du rapport annuel 2023 de la vérificatrice générale de la Ville

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2023 de la vérificatrice générale de la Ville, et le conseil en prend acte.

07.01

CG24 0304

Dépôt du rapport annuel des actions réalisées en 2023 dans le cadre de la Planification économique conjointe (PEC) 2022-2025

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport annuel des actions réalisées en 2023 dans le cadre de la Planification économique conjointe (PEC) 2022-2025.

07.02 1249496001

CG24 0305

Dépôt du bilan annuel 2023 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2023 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

07.03 1247639001

CG24 0306

Dépôt du bilan 2023 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et la reddition de compte du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le bilan 2023 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et la Reddition de compte du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025.

07.04 1242937001

CG24 0307

Dépôt du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers pour l'année 2023

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers pour l'année 2023.

07.05 1247665004

CG24 0308

Dépôt du rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal sous le format « Ville » ainsi que des documents non audités, Reddition de comptes financière et Faits saillants, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal sous le format « Ville » ainsi que des documents non audités, Reddition de comptes financière et Faits saillants, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023.

Un débat s'engage.

M. Luc Rabouin dit être en désaccord avec le terme « camouflage » utilisé par Mme Dida Berku lors de son intervention sur les aspects du dossier décisionnel.

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, confirme que « camouflage » est antiparlementaire et demande à Mme Berku de se rétracter à cet effet. Mme Berku retire le mot cité. La présidente d'assemblée la remercie et clôt le débat.

07.06 1240029002

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

À 17 h 39,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0309

Accorder six contrats à GFL Environmental inc. et à Excavations Vidolo ltée pour la fourniture et le transport de conteneurs pour système de levage par câble (« roll-off ») de matières résiduelles aux éco-centres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel pour une période de 46 à 48 mois, avec la possibilité de deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 10 191 263,31 \$, taxes incluses (contrats : 9 109 381,11 \$ + contingences : 253 598,68 \$ + indexation : 828 283,52 \$) - Appel d'offres public 24-20423 (4 soums)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2024 par sa résolution CE24 0770;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à GFL Environmental inc. et Excavations Vidolo ltée, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 46 mois (lot 6) à 48 mois (lots 1 à 5), les contrats pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles pour les écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20423 :

Fournisseurs	Lots	Écocentres	Contrats (montant taxes incl.)
	1 (excluant 1.3.2)	Acadie	972 932,11 \$
	2 (excluant 2.3.2)	Côte-des-Neiges	1 714 689,73 \$
GFL Environmental inc.	4 (excluant 4.3.2)	Rivière-des-Prairies	1 654 438,79 \$
	5 (excluant 5.3.2)	Saint-Michel	2 208 378,63 \$
	6	Matières recyclables (5 écocentres)	377 034,83 \$
Excavations Vidolo ltée	3 (excluant 3.3.2)	La Petite-Patrie	2 181 907,02 \$
Total - toutes taxes incluses			9 109 381,11 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 253 598,68 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement des prix (indexation) :

Fournisseurs	Lots	Écocentres	Indexation (montant taxes incl.)
	1 (excluant 1.3.2)	Acadie	26 992,78 \$
	2 (excluant 2.3.2)	Côte-des-Neiges	47 637,36 \$
GFL Environmental inc.	4 (excluant 4.3.2)	Rivière-des-Prairies	45 997,69 \$
	5 (excluant 5.3.2)	Saint-Michel	61 362,70 \$
	6	Matières recyclables (5 écocentres)	10 957,62 \$
Excavations Vidolo ltée	3 (excluant 3.3.2)	La Petite-Patrie	60 650,53 \$
Total - toutes taxes incluses			253 598,68 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 828 283,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences :

Fournisseurs	Lots	Écocentres	Contingences (montant taxes incl.)
	1 (excluant 1.3.2)	Acadie	59 995,50 \$
	2 (excluant 2.3.2)	Côte-des-Neiges	176 232,71 \$
GFL Environmental inc.	4 (excluant 4.3.2)	Rivière-des-Prairies	102 026,19 \$
	5 (excluant 5.3.2)	Saint-Michel	226 974,13 \$
	6	Matières recyclables (5 écocentres)	38 799,24 \$
Excavations Vidolo ltée	3 (excluant 3.3.2)	La Petite-Patrie	224 255,75 \$
Total - toutes taxes incluses			828 283,52 \$

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de GFL Environmental inc. et Excavations Vidolo ltée à la fin des contrats;

- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0310

Exercer l'option de la deuxième année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 3 230 387,89 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc. (CG20 0435), majorant ainsi le montant total de la dépense de 12 946 283,40 \$ à 16 176 671,29 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2024 par sa résolution CE24 0771;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} novembre 2024 et autoriser une dépense additionnelle de 3 076 559,89 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Services d'entretien Alphanet inc. (CG20 0435), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 946 283,40 \$ à 16 022 843,29 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 153 828 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1247157008

CG24 0311

Autoriser une dépense additionnelle de 215 923,05 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour finaliser les travaux de remplacement de la dalle du garage et de réaménagement des espaces de la Caserne 39, située au 2915, rue Monsabré dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG22 0163), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 098 198,46 \$ à 5 314 121,51 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2024 par sa résolution CE24 0772;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 215 923,05 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour finaliser les travaux de remplacement de la dalle du garage et de réaménagement des espaces de la Caserne 39, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG22 0163), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 098 198,46 \$ à 5 314 121,51 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1246342001

CG24 0312

Exercer l'option de la deuxième année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 2 740 674,84 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés aux firmes Placement Potentiel inc. et Axia Services (CG20 0493), majorant ainsi le montant total de la dépense de 10 591 150,74 \$ à 13 331 825,58 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2024 par sa résolution CE24 0798;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 2 610 166,51 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés aux firmes Placement Potentiel inc. et Axia Services (CG20 0493), majorant ainsi le montant total de la dépense de 10 591 150,74 \$ à 13 331 825,58 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 130 508,33 \$, taxes incluses (Placement Potentiel inc. : 41 963,41 \$, Axia Services : 88 544,92 \$), à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1247157009

CG24 0313

Conclure des ententes-cadres avec Poulin Électrique inc. (lots 1 et 3) et Mofax Électrique Ltée (lot 2), pour la fourniture de services d'électriciens, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2027, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 7 810 647,26 \$, taxes incluses (contrats : 6 508 872,72 \$ + contingences : 1 301 774,54 \$) - Appel d'offres public 24-20435 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2024 par sa résolution CE24 0799;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois, soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2027, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services d'électriciens, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20435 :

<u>Firmes</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Poulin Électrique inc.	1	2 186 347,35 \$
Mofax Électrique Ltée	2	2 067 710,40 \$
Poulin Électrique inc.	3	2 254 814,97 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 1 301 774,54 \$, taxes incluses (lot 1 : 437 269,47 \$ + lot 2 : 413 542,08 \$ + lot 3 : 450 962,99 \$), à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Poulin Électrique inc. et Mofax Électrique Ltée;

- 4- d'imputer ces dépenses à même le budget de fonctionnement de la Direction de la gestion immobilière et de l'exploitation, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1247157010

À 17 h 40,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0314

Conclure une entente-cadre avec Québec Linge (Canadian Linen and Uniform Service Corp.) pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements ainsi que la fourniture et la location de chiffons d'atelier pour les employés de métier, pour une durée de 60 mois, sans option de renouvellement - Montant estimé de l'entente : 959 020,85 \$, taxes incluses (contrat : 767 216,68 \$ + contingences : 115 082,50 \$ + variation de quantités : 76 721,67 \$) - Appel d'offres public 24-20390 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2024 par sa résolution CE24 0800;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, par laquelle Québec Linge (Canadian Linen and Uniform Service Corp.), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location, l'entretien et la réparation de vêtements, ainsi que la fourniture et location de chiffons d'atelier pour les employés de métier, pour une somme maximale de 767 216,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20390;
- 2- d'autoriser une dépense de 115 082,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 76 721,67 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Québec Linge (Canadian Linen and Uniform Service Corp.);
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des ateliers du SMRA, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1247567016

CG24 0315

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Le Newman Social, société en commandite, un terrain vacant constitué du lot 1 449 396 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 787,1 mètres carrés situé du côté est de la rue Léger, au nord du boulevard Newman dans l'arrondissement de LaSalle, à des fins de logement social, pour la somme de 1 668 000 \$, plus taxes applicables le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0874;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Le Newman Social, société en commandite, un terrain vacant constitué du lot 1 449 396 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 787,1 mètres carrés, situé du côté est de la rue Léger, au nord du boulevard Newman, dans l'arrondissement de LaSalle, aux fins de construction de logements sociaux, pour un montant de 1 668 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite:
 - que le rapport géotechnique démontre une compaction conforme à ce qui est prévue à l'entente et qu'il est approuvé par le Service de l'habitation;
 - que les travaux de décontamination et de remblaiement soient complétés conformément à ce qui est prévu à l'entente et que ceux-ci sont approuvés par le Service de l'environnement et par le Service de l'habitation;
- 3- d'autoriser la signature du contrat de services professionnels entre le Vendeur et son fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville, le cas échéant;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du notaire fiduciaire du vendeur;
- 5- d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1234501002

CG24 0316

Approuver le projet d'accord de contribution pour un montant maximal de 48 892 468 \$, entre sa Majesté le Roi du Chef du Canada et la Ville de Montréal, en remboursement des dépenses encourues par la Ville de Montréal pour la plantation d'arbres et la surveillance de la santé et de la croissance des arbres plantés, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0873;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'accord de contribution pour un montant maximal de 48 892 468 \$, entre Sa Majesté le Roi, chef du Canada, représentée par Ressources naturelles Canada, et la Ville de Montréal, en remboursement des dépenses encourues par la Ville de Montréal pour la plantation d'arbres et la surveillance de la santé et de la croissance des arbres plantés, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30);

- 2- d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à être la représentante de la Ville de Montréal en regard de cet accord.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1249767001

CG24 0317

Accorder deux contrats à Pure Technologies Itée, pour la fourniture de services professionnels pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive (lot 1) et une méthode non intrusive (lot 2), pour une durée de 24 mois avec une option de renouvellement de 24 mois - Dépense totale de 1 555 428,37 \$, taxes et contingences incluses (Lot 1 : 857 569,78 \$ + contingences : 85 756,98 \$ et Lot 2 : 556 456,01 \$ + contingences : 55 645,60 \$) - Appel d'offres public 24-20318 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0869;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Pure Technologies Itée, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des articles, pour une période de 24 mois, les commandes pour la fourniture de services professionnels pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive (lot 1) et une méthode non intrusive (lot 2), aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20318:

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Pure Technologies Itée	lot 1	857 569,78 \$
Pure Technologies Itée	lot 2	556 456,01 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 85 756,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 1;
- 3- d'autoriser une dépense de 55 645,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 2;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pure Technologie Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1236593001

CG24 0318

Conclure une entente-cadre avec Planète Courrier inc. pour le service de ramassage, de tri et distribution du courrier pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 659 365,76 \$, taxes et contingences incluses, pour une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Appel d'offres public 24-20387 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0820;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Planète Courrier inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir, sur demande, le service de ramassage, de tri et distribution du courrier pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 573 361,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20387;
- 2- d'autoriser une dépense de 86 004,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Planète Courrier inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1249938001

À 17 h 40,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0319

Exercer la première option de renouvellement de 12 mois pour l'inspection des systèmes de sécurité incendie (alarme, gicleur et extincteur) et autoriser une dépense additionnelle de 355 046,61 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Marco Cournoyer inspection inc. (CG21 0331) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 044 254,69 \$ à 1 399 301,30 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0837;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de renouvellement de 12 mois pour l'inspection des systèmes de sécurité incendie (alarme, gicleur et extincteur) et autoriser une dépense additionnelle de 355 046,61 \$, taxes incluses, pour l'inspection annuelle des systèmes incendie alarme / gicleur / extincteur dans le cadre du contrat accordé à Marco Cournoyer inspection inc. (CG21 0331), majorant ainsi la somme totale du contrat de 1 044 254,69 \$ à 1 399 301,30 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1245492001

CG24 0320

Accorder un contrat à Cimaise inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture à la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 918 336,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20292 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0867;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Cimaise inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 36 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture à la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 918 336,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20292;
- 2- de procéder à une évaluation de rendement de Cimaise inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1242884001

CG24 0321

Accorder un contrat à Lanco aménagement inc., pour le projet de relocalisation d'un fossé agricole au Grand parc de l'Ouest - Dépense totale de 662 779,87 \$, taxes incluses (contrat : 517 143,18 \$ + contingences : 77 571,49 \$ + incidences : 68 065,20 \$) - Appel d'offres public 23-6122 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0855;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Lanco aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de relocalisation d'un fossé agricole au Grand parc de l'Ouest (GPO), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 517 143,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6122;
- 2- d'autoriser une dépense de 77 571,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 68 065,20 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Lanco aménagement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1246496001

CG24 0322

Accorder quatre contrats à Distribution Maranda inc. (lots 1, 3, 4 et 6) pour la fourniture et l'installation d'aménagements préfabriqués pour des fourgons utilitaires et un châssis-cabine fournis par la Ville - Dépense totale de 1 163 417,59 \$, taxes incluses (contrat : 969 514,66 \$ + contingences : 193 902,93 \$) - Appel d'offres public 24-20344 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0821;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Distribution Maranda inc., seul soumissionnaire conforme pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture et installation d'aménagements préfabriqués pour des fourgons utilitaires et un châssis-cabine fournis par la Ville, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20344;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Distribution Maranda inc.	Lot 1 - Fourniture et installation de cinq (5) aménagements préfabriqués dans des fourgons électriques - SIM - Devis 21723K11	402 254,64 \$
Distribution Maranda inc.	Lot 3 - Fourniture et installation de cinq (5) aménagements préfabriqués dans des fourgons utilitaire - SIM - Devis 21723M11	319 839,87 \$
Distribution Maranda inc.	Lot 4 - Fourniture et installation d'un (1) aménagement préfabriqué dans des fourgons utilitaire - SIM - Devis 21723N11	111 425,24 \$
Distribution Maranda inc.	Lot 6 - Fourniture et installation d'un (1) aménagement préfabriqué et d'une (1) nacelle - SPVM - Devis 21723R11	135 994,91 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 193 902,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1247567010

CG24 0323

Autoriser une dépense additionnelle de 4 246 716,60 \$, taxes incluses, pour poursuivre la fourniture et la livraison de sulfate d'aluminium à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Kemira Water Solutions Canada inc. (CG22 0646) majorant ainsi la somme totale du contrat du lot 1 de 26 694 895,50 \$ à 30 941 612,10 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0828;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 4 246 716,60 \$, taxes incluses, pour poursuivre la fourniture et la livraison de sulfate d'aluminium à la Station des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Kemira Water Solutions Canada inc. (CG22 0646), majorant ainsi le montant total du contrat de 26 694 895,50 \$ à 30 941 612,10 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1245538001

À 17 h 41,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0324

Exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 578 726,91 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de gants de travail spécialisés dans le cadre du contrat accordé à S.P.I. Santé Sécurité inc. (P.S.B. Chaleurs inc.) (CG21 0353), majorant ainsi le montant initial estimé du contrat de 1 736 180,71 \$ à 2 314 907,62 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0822;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 578 726,91 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de gants de travail spécialisés dans le cadre du contrat accordé à S.P.I. Santé Sécurité inc. (CG21 0353), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 736 180,71 \$ à 2 314 907,62 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 75 486,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1249841001

CG24 0325

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc., pour la reconstruction et la réhabilitation de chambres de vannes à divers endroits sur le réseau d'aqueduc principal - Dépense totale de 11.326 855,72 \$, taxes incluses (contrat : 8 390 263,49 \$ + contingences : 1 678 052,70 \$ + incidences : 1 258 539,53 \$) - Appel d'offres public 10404 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0856;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction et la réhabilitation de chambres de vannes à divers endroits sur le réseau principal d'aqueduc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 390 263,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10404;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 678 052,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 258 539,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Cogenex inc. ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1246503001

CG24 0326

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour les travaux de réaménagement du terrain multisports au parc Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 12 190 322,10 \$, taxes incluses (contrat : 10 158 601,75 \$ + contingences : 1 523 790,26 \$ + incidences : 507 930,09 \$) - Appel d'offres public 23-6130 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0857;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le réaménagement du terrain multisports au parc Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 158 601,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6130;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 523 790,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 507 930,09 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Lanco Aménagement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Heidi Ektvedt
Mme Dida Berku en remplacement de M. Mitchell Brownstein
M. Alex Bottausci
Mme Tanya Toledano
M. Marc Doret
M. Jeremy Levi
M. Michel Gibson
M. Denis Marcil en remplacement de Mme Anne St-Laurent
M. Peter Malouf
M. Tim Thomas
M. Ryan Young en remplacement de Mme Paola Hawa
Mme Julie Brisebois
Mme Christina M. Smith

20.18 1238264005

CG24 0327

Exercer l'option de la deuxième prolongation d'une durée de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 153 409,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture de gants de protection pour le combat incendie, dans le cadre du contrat accordé à Boivin et Gauvin inc. (CG20 0579) majorant ainsi le montant total du contrat de 401 837,63 \$ à 555 247,58 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0838;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 153 409,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture de gants de protection pour le combat incendie, dans le cadre du contrat accordé à Boivin et Gauvin inc. (CG20 0579), majorant ainsi le montant total du contrat de 401 837,63 \$ à 555 247,58 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1243838001

CG24 0328

Autoriser une dépense additionnelle de 862 625,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour la portion de la Ville liée de Pointe-Claire, dans le cadre du contrat accordé à Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux de construction et de remplacement de conduites d'eau, d'égout et les travaux de réfection de chaussée et de trottoirs sur l'avenue Lakeside, entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac, ainsi que sur le chemin du Bord-du-Lac, entre l'avenue Lakeside et l'avenue Lakeview et finalement sur l'avenue Lakeview, entre le chemin de Bord-du-Lac jusqu'à l'intersection du boulevard Saint-Jean dans la Ville de Pointe-Claire (CG23 0405), majorant ainsi le montant total du contrat de 20 986 632,47 \$ à 21 849 257,49 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0858;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle à titre de budget de contingences de 862 625,02 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction et de remplacement de conduites d'eau, d'égout et les travaux de réfection de chaussée et de trottoirs sur l'avenue Lakeside, entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac, ainsi que sur le chemin du Bord-du-Lac, entre l'avenue Lakeside et l'avenue Lakeview et finalement sur l'avenue Lakeview, entre le chemin de Bord-du-Lac jusqu'à l'intersection du boulevard Saint-Jean dans la Ville de Pointe-Claire, dans le cadre du contrat accordé à Eurovia Québec Construction inc. (CG23 0405), majorant ainsi le montant total du contrat de 20 986 632,47 \$ à 21 849 257,49 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1247651001

À 17 h 43,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0329

Accorder un soutien financier non récurrent de 79 024 \$ à Société Logique inc. pour le projet « Parcours design universel : rues commerciales » / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0878;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 79 024 \$ à Société Logique inc. pour la réalisation du projet « Parcours design universel : rues commerciales »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1248994007

CG24 0330

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 409 019 \$ à différents organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0876;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 409 019 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 mars 2025, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la reconduction de projets de l'appel à projets « Itinérance et milieux inclusifs 2023-2025 », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;

Organisme	Projet (1 ^{er} juillet 2024 au 31 mars 2025)	Montant
Accueil Bonneau inc.	« L'art de la cohabitation sociale par le changement de regard »	203 613 \$
Action-Réinsertion (agissant aussi sous Le Sac à dos)	« Des expert.es au service de l'inclusion et de la cohabitation »	87 561 \$
Mission St-Michael	« Une cohabitation en confiance : l'arrivée de la Mission St-Michael dans Peter-McGill »	117 845 \$

- 2- d'approuver les projets de convention respectifs entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1244363001

CG24 0331

Accorder un contrat à Pavage des Moulins inc., pour des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de l'agglomération de Montréal - Dépense totale de 6 346 152,26 \$, taxes incluses (contrat : 5 311 740,66 \$ + contingences : 796 761,10 \$ + incidences : 237 650,50 \$) - Appel d'offres public 512902 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0845;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Pavage des Moulins inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 311 740,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 512902;
- 2- d'autoriser une dépense de 796 761,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 237 650,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pavage des Moulins inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1247231031

CG24 0332

Conclure des ententes-cadre avec Patriarche architecture inc. (lot 1) et GLT+ inc. (lot 4) pour des services professionnels en architecture et en consultation réglementaire et normative, pour une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 350 098,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20404 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0863;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en consultation réglementaire et normative pour divers projets du Service de la gestion et de la planification des immeubles, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20404;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Patriarche architecture inc.	1	163 839,38 \$
GLT+ Inc.	4	186 259,50 \$

- 2- d'imputer ces dépenses à même les budgets du Service de la gestion et de la planification des immeubles, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1247897001

CG24 0333

Accorder un contrat à Construction Arcade, pour réaliser les travaux de réfection des pièces de béton encastrées dans les chemins des décanteurs et des dessableurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. - Dépense totale de 1 190 020 \$, taxes incluses (contrat : 1 034 800 \$ + contingences : 155 220 \$) - Appel d'offres public DEEU-SP24004-177687-C (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0842;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des pièces de béton encastrées dans les chemins des décanteurs et des dessableurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 034 800 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP24004-177687-C;

- 2- d'autoriser une dépense de 155 220 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Construction Arcade;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1242884002

À 17 h 41,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0334

Accorder des contrats à Englobe Environnement inc. (lot 1) et Environnement Viridis inc. (lot 2) pour la fourniture de services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour le recyclage des Fertili Cendres de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de trois ans avec deux options de renouvellement d'une année chacune - Dépense totale de 4 167 581,37 \$, taxes incluses (Contrat, lot 1 : 1 697 720,85 \$ + contrat, lot 2 : 1 784 986,88 \$ + indexations : 162 467,47 \$ + contingences : 522 406,17 \$) - Appel d'offres public 23-20282 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0862;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis (lot 1) ou étant seule soumissionnaire conforme (lot 2), pour chacun des articles, pour une période de trois ans, les commandes pour la fourniture de services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour le recyclage des Fertili Cendres de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (incluant notamment la préparation des avis de projet, le chargement, le transport et l'épandage des Fertili Cendres), aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres 23-20282;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Englobe Environnement inc.	Lot 1	1 697 720,85 \$
Environnement Viridis inc.	Lot 2	1 784 986,88 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 522 406,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 162 467,47 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix (indexation);
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Englobe Environnement inc. et Environnement Viridis inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1245431001

CG24 0335

Autoriser une dépense additionnelle de 97 725,45 \$, taxes incluses, au budget des contingences, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à WAA Montréal inc. (G21 0282) pour le suivi des travaux d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, majorant ainsi la dépense totale de 1 074 979,95 \$ à 1 172 705,40 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0864;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 97 725,45 \$, taxes incluses, au budget des contingences, pour le suivi des travaux d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à WAA Montréal inc. (CG21 0282), majorant ainsi le montant total de la dépense de 1 074 979,95 \$ à 1 172 705,40 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1239222001

CG24 0336

Autoriser le transfert, vers le budget de contingences, de crédits libérés par le retrait de certains travaux initialement prévus au contrat d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal accordé à LANCO aménagement inc. (CG22 0403), pour un montant de 552 738,29 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total des contingences de 2 175 886,93 \$ à 2 728 625,22 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0848;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 552 738,29 \$, taxes incluses, du contrat initial accordé à LANCO aménagement inc. (CG22 0403) pour l'aménagement du secteur du marécage au parc du Mont-Royal, vers le budget de contingences. Le transfert des crédits du contrat vers les contingences n'engendrera aucune augmentation au budget total du contrat;
- 2- d'imputer ce montant conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1248867001

CG24 0337

Accorder un contrat à Plomberie Charbonneau inc. pour l'exécution des travaux de décarbonation du bâtiment situé au 6000, rue Notre-Dame Ouest - Dépense totale de 3 065 480,58 \$, taxes incluses (contrat : 2 270 726,36 \$ + contingences : 340 608,95 \$ + incidences : 454 145,27 \$) - Appel d'offres public IMM-15912 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0860;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Plomberie Charbonneau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de décarbonation du bâtiment situé au 6000, rue Notre-Dame Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 270 726,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15912;
- 2- d'autoriser une dépense de 340 608,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 454 145,27 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Plomberie Charbonneau inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1245413002

CG24 0338

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc. pour la fourniture de six pompes à boues pour les décanteurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 413 482,29 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0829;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., pour la fourniture de six pompes à boues pour les décanteurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 413 482,29 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1249886001

À 17 h 44,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0339

Autoriser une dépense additionnelle de 58 223,34 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour finaliser les travaux de construction du revêtement extérieur du poste de quartier 8 du Service de police de la Ville de Montréal situé au 170, 15^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Proteau et Garneau inc. (CE23 1096), majorant ainsi le montant total du contrat de 492 368,94 \$ à 550 592,28 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0853;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 58 223,34 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour finaliser les travaux de construction du revêtement extérieur du poste de quartier 8 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Proteau et Garneau inc. (CE23 1096), majorant ainsi le montant total du contrat de 492 368,94 \$ à 550 592,28 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1246534001

CG24 0340

Accorder des contrats à 9386-0120 Québec inc. et Recyclage Notre-Dame inc. pour la réception, le tri, le conditionnement et la mise en marché pour la valorisation du bois pour une période de 36 mois avec la possibilité de deux périodes de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 9 323 450,94 \$, taxes incluses (contrats : 8 959 159,46 \$ + indexation : 120 052,74 \$ + contingences : 244 238,74 \$) - Appel d'offres public 24-20474 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0827;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de 36 mois, les commandes pour la réception, le tri, le conditionnement et la mise en marché pour la valorisation du bois, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20474;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
9386-0120 Qc inc.	Lot 1	852 601,71 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 2	1 316 125,72 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 3	1 021 073,23 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 4	1 415 688,09 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 5	1 403 750,52 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 6	835 010,24 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 7	1 675 613,46 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 8	439 296,48 \$
Total des contrats		8 959 159,45 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 120 052,74 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement des prix (indexation);

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
9386-0120 Qc inc.	Lot 1	11 424,87 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 2	17 636,08 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 3	13 682,38 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 4	18 970,22 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 5	18 810,26 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 6	11 189,14 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 7	22 453,22 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 8	5 886,57 \$
Total des contrats		120 052,74 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 244 238,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
9386-0120 Qc inc.	Lot 1	17 280,52 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 2	26 675,24 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 3	20 695,11 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 4	57 386,33 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 5	28 451,22 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 6	16 923,99 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 7	67 922,67 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 8	8 903,66 \$
Total des contrats		244 238,74 \$

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Recyclage Notre-Dame inc. et de 9386-0120 Qc inc. à la fin des contrats;

- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1246588003

CG24 0341

Accorder un contrat à Démospec Déconstruction inc. pour l'exécution des travaux de déconstruction des bâtiments situés au 1300-1330, rue Saint-Antoine Ouest - Dépense totale de 844 500,58 \$, taxes incluses (contrat : 625 555,98 \$ + contingences : 125 111,20 \$ + incidences : 93 833,40 \$) - Appel d'offres public IMM-15921 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0849;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Démospec Déconstruction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de déconstruction des bâtiments situés au 1300-1330, rue Saint-Antoine Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 625 555,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15921;
- 2- d'autoriser une dépense de 125 111,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 93 833,40 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1245455001

CG24 0342

Conclure des ententes-cadre (lots 3 et 4) avec Pneus Métropolitains pour le service d'entretien, de réparation et de remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers, pour une durée de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 1 325 879,89 \$, taxes incluses (contrat : 1 104 899,91 \$ + contingences : 220 979,98 \$) - Appel d'offres public 24-20457 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0841;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadre avec Pneus Métropolitains, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée de 24 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service d'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20457;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Pneus Métropolitains	Lot #3 - Service d'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques - Secteur CENTRE.	578 238,55 \$
Pneus Métropolitains	Lot #4 - Service d'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques - Secteur SUD.	526 661,36 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 220 979,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Pneus Métropolitains;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1247567018

CG24 0343

Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la conversion des licences IBM Maximo de la version 7 à 8 ainsi que le support et la maintenance, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2027, pour une somme maximale de 3 999 353,52 \$, taxes incluses / Autoriser, pour l'exercice 2024, l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts, pour un montant maximal de 782 858,40 \$ pour le volet agglomération et 124 803,52 \$ pour le volet local

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0836;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour la conversion des licences IBM Maximo de la version 7 à 8 ainsi que le support et la maintenance, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2027, pour une somme maximale de 3 999 353,52 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires gestion du territoire du Service des technologies de l'informatique à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'autoriser, pour l'exercice 2024, l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts pour un montant maximal de 782 858,40 \$ pour le volet agglomération et 124 803,52 \$ pour le volet local;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1245035002

À 17 h 44,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0344

Accorder deux contrats à Fortier Auto (Montréal) Itée (lot 1) et Drummondville Ford (Tradition Ford (Ventes) Itée) (lot 2) pour la fourniture et l'aménagement de divers fourgons utilitaires pour l'activité « Aqueduc » - Dépense totale de 1 389 117,04 \$, taxes incluses (contrat : 1 262 833,67 \$ + contingences : 126 283,37 \$) - Appel d'offres public 24-20371 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0839;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture et l'aménagement de divers fourgons utilitaires pour l'activité « Aqueduc » pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20371;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Fortier Auto (Montréal) Itée	Lot 1 - Fourniture et Aménagement de huit fourgons utilitaires allongés roue simple arrière, toit surélevé pour métier Entretien - Aqueduc DEVIS 21724A11	700 864,61 \$
Drummondville Ford (Tradition Ford (Ventes) Itée)	Lot 2 - Fourniture et aménagement de six fourgons utilitaires allongés roues doubles arrières, toit surélevé pour métier Entretien - Aqueduc DEVIS 22724A11.	561 969,06 \$

2- d'autoriser une dépense de 126 283,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Drummondville Ford (Tradition Ford (Ventes) Itée) et Fortier Auto (Montréal) Itée;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1247567014

CG24 0345**Accorder un soutien financier de 125 000 \$ à Culture Montréal pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0881;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 125 000 \$ à Culture Montréal pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2024;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1243205001

CG24 0346**Conclure une entente cadre avec Les Services EXP inc., d'une durée de 60 mois, pour des services professionnels en aménagement et en ingénierie pour des études d'avant-projet, de conception et d'assistance technique pendant les travaux pour les lots 2 et 3 du projet d'aménagement de la place de l'avenue McGill College - Dépense maximale de 6 409 263,50 \$, taxes incluses (contrat : 4 923 189,26 \$ + contingences : 492 318,93 \$ + déboursés : 738 478,39 \$ + indexation : 255 276,92 \$) - Appel d'offres public 24-20405 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0866;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, par laquelle Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en aménagement et en ingénierie pour des études d'avant-projet, la conception et l'assistance technique pendant les travaux pour les lots 2 et 3 du projet d'aménagement de la place de l'avenue McGill College, pour la somme maximale de 4 923 189,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20405;
- 2- d'autoriser une dépense de 492 318,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 738 478,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 4- d'autoriser une dépense de 255 276,92 \$ taxes incluses, à titre de budget dédié à l'indexation des taux horaires;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP inc.;
- 6- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Heidi Ektvedt
Mme Dida Berku en remplacement de M. Mitchell Brownstein
M. Alex Bottausci
Mme Tanya Toledano
M. Marc Doret
M. Jeremy Levi
M. Michel Gibson
M. Denis Marcil en remplacement de Mme Anne St-Laurent
M. Peter Malouf
M. Tim Thomas
M. Ryan Young en remplacement de Mme Paola Hawa
Mme Julie Brisebois
Mme Christina M. Smith

20.38 1247231035

CG24 0347

Accorder un soutien financier non récurrent de 80 193 \$ à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce, pour la reconduction d'un projet dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024), pour la ville de Côte-Saint-Luc / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0886;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 80 193 \$ à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce, pour l'année 2024, pour le projet « Lutte contre la pauvreté à Côte Saint-Luc 2024 (1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025) », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024), pour la ville liée de Côte-Saint-Luc;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1248377001

CG24 0348

Accorder un contrat à SNF Canada ltée pour la fourniture et la livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, d'une durée de 12 mois, avec possibilité de deux périodes de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 905 707,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20319 (4 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0825;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à SNF Canada Ltée, seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, avec la possibilité de deux périodes de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 905 707,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20319;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de SNF Canada Ltée;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1249888002

À 17 h 45,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0349

Accorder un contrat de gré à gré à Everest Automation inc. pour la migration de quatre systèmes de mesure en continu ABB ACF-NT vers son modèle de remplacement ABB ACF-5000 pour les mesures des émissions de contaminants des incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 664 184,94 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0826;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Everest Automation inc., pour la migration de quatre systèmes de mesure en continu ACF-NT de ABB vers son modèle de remplacement ACF-5000 de ABB pour les mesures des émissions de contaminants des incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 664 184,94 \$, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention DEEU-24-001;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Everest Automation inc.;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1249888003

CG24 0350

Accorder un contrat à D.M. Valve et Contrôles inc. pour l'acquisition d'une vanne et d'un clapet mural d'égout pour l'ouvrage de dérivation Clément-Jetté - Dépense totale de 439 293,37 \$, taxes incluses (contrat : 399 357,61 \$ + contingences : 39 935,76 \$) - Appel d'offres public 24-20385 - (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0830;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme D.M. Valve et Contrôles inc., , le contrat pour l'acquisition d'une vanne et d'un clapet mural d'égout pour l'ouvrage Clément-Jetté, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 399 357,51 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 24-20385 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 39 935,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de D.M. Valve et Contrôles inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1246582001

CG24 0351

Autoriser la cession des contrats de Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc. à Béton Provincial Itée pour la fourniture et livraison sur demande de béton prémélangé et remblai sans retrait (CG21 0347) / Approuver un projet de contrat de cession à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0832;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser la cession des droits et obligations des contrats découlant de l'appel d'offres 21-18757 (CG21 0347) de Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc. à Béton Provincial Itée pour la fourniture et livraison sur demande de béton prémélangé et remblai sans retrait;
- 2- d'approuver le projet de convention de cession à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1249462002

CG24 0352

Accorder un contrat de gré à gré à JSI Telecom (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, pour une somme maximale de 179 351,80 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0834;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à JSI Telecom (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 179 351,80 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la Sécurité publique et justice, du Service des Technologies de l'informatique, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1242881003

CG24 0353

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Filtrum inc., pour la réalisation de travaux de réfection prioritaires phase 2 à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 10 071 396,09 \$, taxes incluses (contrat : 8 392 830,08 \$ + contingences : 1 258 924,51 \$ + incidences : 419 641,50 \$) - Appel d'offres public DEP22U04-P23043-172470-C (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0933;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection prioritaires phase 2 à l'usine de production d'eau potable Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 392 830,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro DEP22U04-P23043-172470-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 258 924,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 419 641,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Filtrum inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1245490001

À 17 h 46,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0354

Accorder un contrat à Ceveco inc., pour l'exécution des travaux du lot 3103 « Rétention des eaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 134 041,65 \$, taxes incluses (contrat : 945 034,71 \$ + contingences : 189 006,94 \$) - Appel d'offres public IMM-15855 - (2 soumissionnaires)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0929;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux du lot 3103 « Rétention des eaux », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 945 034,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15855;
- 2- d'autoriser une dépense de 189 006,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Ceveco inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1248009005

CG24 0355

Autoriser une dépense additionnelle de 48 771,06 \$, taxes incluses, pour le règlement de la réclamation de Summa Métal Architectural et Structural inc., pour les travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0249), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 407 236,51 \$ à 1 456 007,57 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0930;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 48 771,06 \$, taxes incluses, pour le règlement de la réclamation de Summa Métal Architectural et Structural inc., pour les travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0249), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 407 236,51 \$ à 1 456 007,57 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1248009006

CG24 0356

Autoriser une dépense additionnelle de 603 618,75 \$, taxes incluses, pour le règlement de la réclamation de HVAC inc., pour les travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 716 276,42 \$ à 9 319 895,17 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0931;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 603 618,75 \$, taxes incluses, pour le règlement de la réclamation de HVAC inc., pour les travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 716 276,42 \$ à 9 319 895,17 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1248009007

CG24 0357

Autoriser le transfert d'un montant de 178 554,25 \$, taxes incluses, des dépenses contingentes aux dépenses incidentes pour les travaux de la rue De Champlain, entre la rue Sherbrooke Est et La Fontaine dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (CG22 0333)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0923;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert des dépenses contingentes aux dépenses incidentes, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (CG22 0333);
- 2- d'autoriser le transfert d'un montant de 40 629,03 \$, taxes incluses du budget des contingences de la direction des réseaux d'eau (DRE) vers le budget des incidences;

- 3- d'autoriser le transfert d'un montant de 137 925,22 \$, taxes et contingences incluses, du budget des contingences du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) vers le budget des incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1246459002

CG24 0358

Accorder un soutien financier non récurrent de 600 000 \$ à Montréal international pour l'attraction de jeunes entreprises innovantes à fort potentiel sur une période de trois ans allant jusqu'au 30 juin 2027 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0957;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 600 000 \$ à Montréal international pour l'attraction de jeunes entreprises innovantes à fort potentiel sur une période de trois ans allant jusqu'au 30 juin 2027;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1247952001

À 17 h 47,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0359

Approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue relative au versement d'une contribution financière de 79 685,51 \$ à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, pour la réalisation d'une étude d'options et d'une esquisse visant la réhabilitation de la maison Michel-Robillard comme poste d'accueil du Grand Parc de l'Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0947;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue relative au versement d'une contribution financière maximale de 79 685,51 \$ à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, pour la réalisation d'une étude d'options et d'une esquisse visant la réhabilitation de la maison Michel-Robillard (20345, chemin Sainte-Marie) comme poste d'accueil du Grand parc de l'Ouest;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1240525001

CG24 0360

Accorder un contrat à Aérofil inc. pour le remplacement des médias de traitement pour l'unité de traitement des odeurs de la 75^e Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle pour une période de 30 mois - Dépense totale de 517 731,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20383 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0912;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Aérofil inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le remplacement des médias de traitement pour l'unité de traitement des odeurs de la 75^e avenue, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 517 731,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20383;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Aérofil inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1245501001

CG24 0361

Accorder un contrat à La Cie Électrique Britton Itée, pour des travaux de réfection des équipements électriques du bloc D du bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 358 237,39 \$, taxes incluses (contrat : 1 131 864,49 \$ + contingences : 226 372,90 \$) - Appel d'offres public DEEU-SP24012-190978-C (4 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0928;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à l'entreprise La Cie Électrique Britton Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des équipements électriques du bloc D du bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 131 864,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU SP24012-190978-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 226 372,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de La Cie Électrique Britton Itée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1246561002

CG24 0362

Abroger la résolution CG24 0123 / Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, pour une période de dix mois, du 1^{er} janvier 2024 au 31 octobre 2024, pour un montant estimé de 23 087 656,97 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0913;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CG24 0123;
- 2- de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, pour une période de dix mois, du 1^{er} janvier 2024 au 31 octobre 2024 pour un montant maximal de 19 239 714,14 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser un montant de 3 847 942,83 \$, taxes incluses, à titre de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1247567015

CG24 0363

Accorder un contrat gré à gré à Kije Sipi Itée, pour la fourniture des données radar et de disdromètres et les services s'y rattachant pour le système de Contrôle Intégré Des Intercepteurs (CIDI) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une durée de 30 mois, avec possibilité d'une période de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 746 929,34 \$, taxes incluses (contrat 30 mois : 607 499,16 \$ + option de prolongation de 12 mois supplémentaires : 139 430,18 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0937;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré, d'une durée de 30 mois, avec une option de prolongation d'une année supplémentaire, par laquelle Kije Sipi Itée s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de fourniture des données radar, la fourniture de disdromètres et les services s'y rattachant, pour une somme maximale de 746 929,34 \$, taxes incluses (contrat 30 mois : 607 499,16 \$ + option de prolongation d'une année supplémentaire : 139 430,18 \$), conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 mars 2024 et aux documents de l'avis d'intention DEEU-24-002;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Kije Sipi Itée;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1245438001

À 17 h 47,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.56 à 20.60 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0364

Accorder un contrat à Bell Canada, pour la maintenance d'équipements réseautiques, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 308 323,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20337 - (1 seul soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0914;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Bell Canada, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la maintenance d'équipements informatiques, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 308 323,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20337;
- 2- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1249660001

CG24 0365

Accorder un soutien financier exceptionnel et non récurrent de 1 000 000 \$ à Montréal international, pour l'attraction et la promotion des investissements directs étrangers en 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0958;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier exceptionnel et non récurrent de 1 000 000 \$ à Montréal international, pour l'attraction et la promotion des investissements directs étrangers en 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1247952002

CG24 0366

Accorder un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc. pour la mise en place d'un système électronique de dénombrement pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2029, pour une somme maximale de 3 355 153,33 \$, taxes incluses (détentrice de droits exclusifs) / Autoriser des ajustements à la base budgétaire du Service des Technologies de l'information pour les années 2025 à 2029 pour les montants indiqués au dossier décisionnel et approuver les documents contractuels à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0916;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure un contrat de gré à gré, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2029, par laquelle Motorola Solutions Canada inc. s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services pour la mise en place d'un système électronique de dénombrement, pour une somme maximale de 3 355 153,33 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 16 mai 2024 et selon les termes et conditions des documents contractuels;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'informatique, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'autoriser des ajustements cumulatifs à la base budgétaire du Service des technologies de l'informatique : un ajout de 178 300 \$ pour 2025, un ajout de 8 900 \$ pour 2026, un ajout de 9 400 \$ pour 2027, un ajout de 9 800 \$ pour 2028 et un ajout de 10 300 \$ pour 2029;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.58 1245954006

CG24 0367

Résilier en date du 22 février 2024 le contrat accordé à FinLogik (CG19 0364) pour le programme de support et de maintenance et les conditions de licence de logiciel pour une période de cinq ans pour une somme maximale de 3 092 353,79 \$, taxes incluses / Verser un montant de 97 713,13 \$, taxes incluses, équivalent au service rendu jusqu'au 22 février 2024 et à la pénalité pour la résiliation anticipée du contrat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0940;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément à la clause 10.12 du contrat en objet, la recommandation de résiliation du contrat accordé à Finlogik, en date du 22 février 2024, (CG19 0364) pour le programme de support et de maintenance et les conditions de licence de logiciel pour une période de cinq ans pour une somme maximale de 3 092 353,79 \$, taxes incluses;
- 2- de verser un montant de 97 713,13 \$, taxes incluses, équivalent à la pénalité pour la résiliation du contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.59 1244164001

CG24 0368

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à La cité des arts du cirque pour la tenue de la 3^e édition du projet La Géante du 4 au 14 juillet 2024 dans le cadre de l'entente Reflexe I / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0964;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à La cité des arts du cirque pour la tenue de la 3^e édition du projet La Géante du 4 au 14 juillet dans le cadre de l'entente Réflexe 1;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.60 1248298001

À 17 h 48,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.61 à 20.65 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0369

Accorder une contribution financière de 5 765 541 \$ à Gérer son quartier, pour la rénovation de quatre immeubles totalisant 95 logements situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0965;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder une contribution financière de 5 765 541 \$ à Gérer son quartier, provenant du budget de fonctionnement du service de l'habitation, et qui fait l'objet par la suite d'un remboursement de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM);
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de contribution pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.61 1244681002

CG24 0370

Accorder un contrat de gré à gré à D.W. Clark pour la fourniture de 15 paires d'anneaux d'usure pour les pompes de soulèvement des eaux usées de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 8 juillet 2024 au 31 décembre 2028 - Dépense totale de 1 738 799,81 \$ USD (2 370 853,54 \$ CAD, taxes incluses) / Autoriser une dépense maximale de 107 364,95 \$ CAD en frais d'importation / taxes autres

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0921;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à D.W. Clark un contrat gré à gré pour la fourniture de 15 paires d'anneaux d'usure pour les pompes de soulèvement des eaux usées de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte – aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 481 948,25 \$ US (2 020 636,44 \$ CA);
- 2- d'autoriser une dépenses 256 851,56 \$ US (350 217,10 \$ CA), à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 107 364,95 \$ CA, taxes incluses, à titre de frais d'importation / taxes autres;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.62 1249886002

CG24 0371

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal, pour un terme de cinq ans, du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2029, plus trois périodes consécutives de renouvellement automatique d'une année chacune, un terrain afin d'entreposer des équipements pour la mise en œuvre de son chantier, d'installer des roulottes de chantier et d'aménager un stationnement pour les travailleurs et les véhicules de chantier, dans le cadre de la réalisation des contrats du prolongement de la ligne bleue du métro dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, situé à l'angle sud-ouest de la 47^e Rue et du boulevard Pie IX, constitué des lots 6 227 113 et 6 227 114, 2 213 578 et 3 801 513 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 293 770 pieds carrés, moyennant une recette totale de 4 076 908 \$ non taxable, incluant les trois années de renouvellement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0953;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal (Ville) loue à la Société de transport de Montréal (STM), pour un terme de cinq ans, du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2029, un terrain pour entreposer des équipements pour la mise en œuvre de son chantier, pour installer des roulottes de chantier et aménager un stationnement pour les travailleurs et les véhicules de chantier dans le cadre de la réalisation des contrats du prolongement de la ligne bleue du métro, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, situé à l'angle sud-ouest de la 47^e Rue et du boulevard Pie-IX, constitué des lots 2 213 578, 6 227 113, 6 227 114 et 3 801 513 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 293 770 pieds carrés, moyennant une recette totale de 2 434 101 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'approuver la première option de renouvellement automatique d'une année additionnelle à compter du 1^{er} août 2029, moyennant une recette totale de 531 498 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail, sous réserve que la STM transmette un préavis écrit à la Ville qu'elle ne souhaite pas renouveler le bail;
- 3- d'approuver la deuxième option de renouvellement automatique d'une année additionnelle à compter du 1^{er} août 2030, moyennant une recette totale de 547 443 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail, sous réserve que la STM transmette un préavis écrit à la Ville qu'elle ne souhaite pas renouveler le bail;
- 4- d'approuver la troisième option de renouvellement automatique d'une année additionnelle à compter du 1^{er} août 2031, moyennant une recette totale de 563 866 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail, sous réserve que la STM transmette un préavis écrit à la Ville qu'elle ne souhaite pas renouveler le bail;
- 5- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.63 1230515010

CG24 0372

Accorder un contrat à Société en commandite Transport de valeurs Garda, pour des services de transport de valeurs - Dépense totale de 529 066,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20443 (1 seul soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0919;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Société en commandite transport de valeurs Garda, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des services de transport de valeurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 529 066,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20443;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.64 1244845002

CG24 0373

Accorder un soutien financier totalisant 1 250 980 \$ à plusieurs organismes, pour la reconduction de projets du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0959;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 250 980 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux pour la reconduction de projets, du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024);

Organismes	Projets (1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025)	Soutien recommandé
Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes (CEJFI)	DIGIGIRLZ: les jeunes femmes du numérique codent	75 000 \$
Cybercap	DIGIGIRLZ: les jeunes femmes du numérique codent...TransiTION - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le numérique	60 000 \$
Intégration jeunesse du Québec inc.	Camps pédagogiques : Moniteurs et Sauveteurs	300 000 \$
Centre des travailleurs et travailleuses immigrants	Bâtir des bassins de solidarité: accompagner des travailleur-euse-s arabophones et d'origine sud-asiatique	65 677 \$
Mutuelle des Marchés Solidaires	Paniers Solidaires	124 168 \$
Dépôt alimentaire NDG	Expansion régionale des ateliers boîtes à lunchs	121 734 \$
Regroupement des Magasins-partage de l'Île de Montréal	Cultiver la solidarité et nourrir l'espoir	125 000 \$

Jeunesse au Soleil	Nourrir l'espoir en pandémie	92 401 \$
Moisson Montréal inc.	Insécurité alimentaire et impacts de la COVID-19 à Montréal	187 000 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	Brigade citoyenne en salubrité et Renforcement de la participation citoyenne des locataires	100 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.65 1248444002

À 17 h 49,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.66 à 20.70 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0374

Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Festival international du rire ComediHa! pour la tenue de l'événement ComediHa! Salue Montréal du 18 au 28 juillet 2024 dans le cadre de l'entente Reflexe 1 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0960;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ au Festival international du rire ComediHa! pour la tenue de l'événement ComediHa! Salue Montréal du 18 au 28 juillet 2024 dans le cadre de l'entente Reflexe 1;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Heidi Ektvedt
Mme Dida Berku en remplacement de M. Mitchell Brownstein
M. Alex Bottausci
Mme Tanya Toledano
M. Marc Doret
M. Jeremy Levi
M. Michel Gibson
M. Denis Marcil en remplacement de Mme Anne St-Laurent
M. Peter Malouf
M. Tim Thomas
M. Ryan Young en remplacement de Mme Paola Hawa
Mme Julie Brisebois
Mme Christina M. Smith

20.66 1248298003

CG24 0375

Renouveler la réserve foncière, aux fins d'infrastructure routière, dans le cadre du projet de prolongement du boulevard Cavendish, à l'ouest de l'intersection du chemin Dalton et de l'avenue Andover, sur deux parties du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées à Ville de Mont-Royal / Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0950;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de décréter le renouvellement de la réserve foncière, aux fins de rue, sur deux parties du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'indiqué par les lettres CDEFC au plan D-1 Mont-Royal préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 31 mars 2016 sous sa minute 1671, ainsi qu'indiqué par les lettres HJKLMEDNH au plan D-2 Mont-Royal, préparé par Vincent Villeneuve, arpenteur-géomètre, le 5 octobre 2016, sous sa minute 209;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.67 1247723004

CG24 0376

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 100 000 \$ à Laboratoire sur l'agriculture urbaine afin de réaliser le projet Montréalculteurs pour la période 2024-2025, dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0961;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ au Laboratoire sur l'agriculture urbaine, pour une période allant de 2024 à 2025, pour le projet Montréalculteurs;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.68 1247956002

CG24 0377

Accorder une contribution financière de 2 280 372,08 \$ à La Sortie pour la construction d'un immeuble de 15 logements, dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec / Approuver un projet convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0961;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder une contribution financière de 2 280 372,08 \$ à La Sortie, provenant du budget de fonctionnement du service de l'habitation, et qui fait l'objet par la suite d'un remboursement de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM);
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et La Sortie, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de contribution pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.69 1244681001

CG24 0378

Autoriser une dépense additionnelle de 93 206,05 \$, taxes incluses, à Les Pavages Chenail inc., dans le cadre du contrat 291601 (CG15 0385), pour faire suite à un jugement de la Cour supérieure aux fins du paiement de la réclamation à la suite de la variation du prix du bitume, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 073 768,24 \$ à 5 166 974,29 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0922;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 93 206,05 \$, taxes incluses, pour faire suite à un jugement de la Cour supérieure aux fins du paiement de la réclamation à la suite de la variation du prix du bitume, dans le cadre du contrat accordé à Les Pavages Chenail inc. (CG15 0385), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 073 768,24 \$ à 5 166 974,29 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.70 1247231036

À 17 h 49,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.71 à 20.75 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0379

Conclure une entente-cadre avec Lemay Co inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et autre services complémentaires, pour le projet du Grand parc de l'Ouest, pour une période de six ans (cinq ans avec possibilité de prolongation d'un an) ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires - Montant estimé de l'entente : 13 723 315,40 \$, taxes incluses (contrat : 10 763 384,63 \$ + contingences : 2 152 676,93 \$ + incidences : 807 253,85 \$) - Appel d'offres public 24-20398 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0936;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de six ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, par laquelle Lemay Co inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture de paysage et autres services complémentaires pour le projet du Grand parc de l'Ouest du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une somme maximale de 10 763 384,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20398;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 152 676,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 807 253,85 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Lemay Co inc.;
- 5- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers projets, programmes ou requérants et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.71 1249697001

CG24 0380

Approuver une entente de collaboration entre la Ville et la Société de Développement Écoquartier Louvain dans le cadre de la requalification du site Louvain Est, situé dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville délimité par l'emprise ferroviaire du Canadien National au nord, la rue de Louvain Est au sud, la rue Saint-Hubert à l'ouest et l'avenue Christophe-Colomb à l'est et correspondant aux lots 6 481 093, 6 481 094, 6 481 095 et 6 481 096 du cadastre du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0967;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver une entente de collaboration entre la Ville de Montréal et la Société de Développement Écoquartier Louvain dans le cadre de la requalification du site Louvain Est situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, délimité par l'emprise ferroviaire du Canadien National au nord, la rue de Louvain Est au sud, la rue Saint-Hubert à l'ouest et l'avenue Christophe-Colomb à l'est et correspondant aux lots 6 481 093, 6 481 094, 6 481 095 et 6 481 096 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.72 1249652003

CG24 0381

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à Mission Unitainés, sans contrepartie monétaire, un terrain vacant, connu et désigné comme le lot 6 377 181 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 317,7 mètres carrés, situé à l'angle nord-ouest de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Meese dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de développement de logements abordables pour aînés / Autoriser des budgets revenus et dépenses au Service de l'habitation pour 2024 pour un montant de 1 080 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0968;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à Mission Unitainés, à des fins de développement de logements destinés à des personnes âgées autonomes à revenus faibles et modestes, un terrain vacant constitué du lot 6 377 181 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Meese, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie totale de 2 317,7 mètres carrés, sans contrepartie monétaire, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de cession pourvu que l'Accord-cadre dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre la Société d'habitation du Québec, Mission Unitainés et la Fédération des Caisses Desjardins du Québec, soit signé au préalable entre la Ville de Montréal, Mission Unitainés et l'Office municipal d'habitation de Montréal;
- 3- d'autoriser des budgets revenus et dépenses au Service de l'habitation pour 2024 pour un montant de 1 080 000 \$;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.73 1249920001

CG24 0382

Approuver le projet de bail par lequel la Ville permet l'entreposage de roc propre à la Société de transport de Montréal, pour un terme de quatre ans et 10 mois, à compter du 1^{er} octobre 2024 jusqu'au 31 juillet 2029 plus trois périodes de renouvellement d'une année chacune, dans une partie de la carrière Saint-Michel, afin d'entreposer et de consolider la rampe d'accès de la carrière, dans le cadre du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) des stations Saint-Michel à Anjou, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, située dans le quadrilatère des boulevards Saint-Michel, Industriel, Pie IX et de la rue Jarry, constituée d'une partie du numéro du lot 6 296 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 483 480 pieds carrés (44 920 mètres carrés), et ce, à titre gratuit pour le terme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0970;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal permet l'entreposage de roc propre à la Société de transport de Montréal, pour un terme de quatre ans et 10 mois à compter du 1^{er} octobre 2024 jusqu'au 31 juillet 2029, plus trois périodes de renouvellement d'une année chacune, dans une partie de la carrière Saint-Michel, afin d'entreposer et consolider la rampe d'accès de la carrière, dans le cadre du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) des stations Saint-Michel à Anjou, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, située dans le quadrilatère des boulevards Saint-Michel, Industriel, Pie IX et de la rue Jarry, constituée d'une partie du lot 6 296 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 483 480 pieds carrés (44 920 mètres carrés), et ce, à titre gratuit pour le terme au projet de bail.

Adopté à l'unanimité.

20.74 1230515009

CG24 0383

Autoriser une aide financière d'un montant maximal de 3 340 550 \$ à l'organisme à but non lucratif Mission Unitainés pour la construction d'un immeuble sur le lot 6 377 181 dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve afin d'y aménager des logements pour des aînés à revenus faibles ou modestes dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre la Société d'habitation du Québec, Mission Unitainés et la Fédération des Caisses Desjardins du Québec / Autoriser des budgets additionnels revenus et dépenses équivalents de 2 018 731 \$ pour l'exercice 2024 et de 1 321 819 \$ pour 2026 selon l'Accord-cadre au service de l'Habitation / Approuver l'Accord-cadre entre la Ville de Montréal, Mission Unitainés et l'Office municipal d'habitation de Montréal / Autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'Accord-cadre pour et au nom de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0972;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser un soutien financier d'un montant maximal de 3 340 550 \$ à l'organisme à but non lucratif Mission Unitainés pour la construction d'un immeuble sur le lot 6 377 181 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, afin d'y aménager des logements pour des aînés à faible revenu dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre la Société d'habitation du Québec, Mission Unitainés et la Fédération des Caisses Desjardins du Québec;
- 2- d'autoriser des budgets additionnels de revenus et dépenses équivalents de 2 018 731 \$ pour l'exercice 2024 et de 1 321 819 \$ pour 2026 selon l'accord-cadre au Service de l'habitation;

- 3- d'approuver l'accord-cadre entre la Ville de Montréal, Mission Unitaïnés et l'Office municipal d'habitation de Montréal;
- 4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'accord-cadre pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.75 1243716002

À 17 h 54,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.76 à 20.78 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0384

Approuver l'addenda 1 à la convention approuvée à Concertation régionale de Montréal (CG24 0061) afin d'augmenter le montant de 1 024 500 \$ pour un montant total de 2 049 000 \$ et prolonger la période de soutien jusqu'au 31 décembre 2024 - Soutien à la compétence de développement local et régional du Fonds régions et ruralité pour l'année 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0975;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'addenda 1 modifiant la convention de soutien financier entre la Ville de Montréal et Concertation régionale de Montréal (CG24 0061) afin d'augmenter le montant du soutien de 1 024 500 \$ pour un montant total de 2 049 000 \$ et de prolonger la période de soutien jusqu'au 31 décembre 2024, dans le cadre de la mise en œuvre du volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional - du Fonds régions et ruralité;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.76 1247952003

CG24 0385

Approuver le projet de sous-bail par lequel la Ville sous-loue à la Société de développement social, pour une durée de quatre mois, à compter du 1^{er} août 2024, l'immeuble sis au 11 810, avenue du Bois-de-Boulogne, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie approximative de 16 770 pieds carrés, à des fins d'un service d'hébergement d'urgence pour les personnes en situation de vulnérabilité, pour un loyer total de 124 168 \$, excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 juin 2024 par sa résolution CE24 1035;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à la Société de développement social, pour une période de 4 mois, à compter du 1^{er} août 2024, un immeuble situé au 11 810, avenue du Bois-de-Boulogne, d'une superficie de 16 770 pieds carrés, à des fins d'un service d'hébergement pour des personnes en situation de vulnérabilités, moyennant une recette totale de 124 168 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.77 1245323008

CG24 0386

Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville de Montréal s'engage envers la Fondation Gracia à acquérir un terrain d'une superficie de 2 938 mètres carrés avec un bâtiment situé au 11 810, avenue du Bois-de-Boulogne, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, correspondant au lot 3 880 207 du cadastre du Québec, à des fins d'habitation et d'hébergement pour les personnes en situation de vulnérabilité, moyennant le prix de 3 400 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Approuver un projet de bail temporaire pour permettre une occupation anticipée à l'acquisition par lequel la Fondation Gracia loue à la Ville l'immeuble situé au 11 810, avenue du Bois-de-Boulogne, d'une superficie intérieure de 16 770 pieds carrés, à des fins d'hébergement des personnes en situation de vulnérabilité, moyennant un loyer total de 96 579 \$, taxes incluses / Autoriser le versement d'un chèque de 200 000 \$ à Fondation Gracia à titre de dépôt non remboursable / Autoriser des virements budgétaires du Service de l'habitation vers le Service de la stratégie immobilière de 88 190 \$ en 2024 et vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles de 40 167 \$ en 2024 / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire en provenance du Service de l'habitation vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles de 121 000 \$ en 2025, de 121 510 \$ en 2026 et pour les années suivantes jusqu'à la revente de l'immeuble

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 juin 2024 par sa résolution CE24 1034;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville de Montréal s'engage envers la Fondation Gracia à acquérir un terrain d'une superficie de 2 938 mètres carrés avec un bâtiment situé au 11 810, avenue du Bois-de-Boulogne, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, correspondant au lot 3 880 207 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins d'habitation et d'hébergement pour les personnes en situation de vulnérabilité, moyennant le prix de 3 400 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulées au projet de promesse;
- 2- d'autoriser la signature d'un acte de vente par la Fondation Gracia à la Ville, en autant que cet acte soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, au projet de promesse bilatérale susmentionné;
- 3- d'approuver un projet de bail temporaire pour permettre une occupation anticipée à l'acquisition par lequel la Fondation Gracia loue à la Ville, l'immeuble situé au 11 810, avenue Bois-de-Boulogne, d'une superficie intérieure de 16 770 pieds carrés, à des fins d'hébergement des personnes en situation de vulnérabilité, moyennant un loyer total de 96 579 \$, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions stipulées au projet de bail;
- 4- d'autoriser le versement d'un chèque de 200 000 \$ à Fondation Gracia à titre de dépôt non remboursable;

- 5- d'émettre les chèques requis pour la location et l'acquisition au nom de la Fondation Gracia ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicommiss du vendeur;
- 6- d'autoriser la signature d'une convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 7- d'autoriser des virements budgétaires du Service de l'habitation vers le Service de la stratégie immobilière de 88 190 \$ en 2024 et vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles de 40 167 \$ en 2024;
- 8- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire en provenance du Service de l'habitation vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles de 121 000 \$ en 2025, de 121 510 \$ en 2026 et pour les années suivantes jusqu'à la revente de l'immeuble;
- 9- d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.78 1249652006

À 17 h 55,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0387

Autoriser le dépôt de la demande de financement, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain - phase 2, pour le projet d'aménagement d'une piste multifonctionnelle dans le prolongement de la rue Grenier, entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0893;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de déposer à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement pour le projet indiqué ci-haut dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2;
- 2- de signifier à la Communauté métropolitaine de Montréal que l'agglomération de Montréal s'engage à assumer sa part d'investissement au projet;
- 3- de signifier à la Communauté métropolitaine de Montréal que l'agglomération de Montréal s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;
- 4- de désigner Hugues Bessette, directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain pour représenter l'agglomération de Montréal et l'autoriser à signer un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 5- de désigner Christine Théberge-Barrette, ingénieure, pour agir, à titre de chargée de projet, au nom de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1248698004

CG24 0388

Autoriser la modification à la répartition de 150 M\$ reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan économique conjoint 2018-2022 afin qu'une somme de 700 000 \$ soit de la compétence d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0896;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'autoriser la modification à la répartition de l'enveloppe de 150 M\$ reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan économique conjoint 2018-2022 afin qu'une somme de 700 000 \$ soit de la compétence de l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1248798002

CG24 0389

Approuver l'entente intervenue entre la Ville et 9206-5721 Québec inc., propriétaire exproprié et les trois locataires expropriés, Altra Foods inc., 9223-2883 Québec inc. et 9122-9856 Québec inc., pour un montant total de 8 200 000 \$, dont 4 395 500 \$ reste à payer (avec intérêts au taux légal à compter du 24 mai 2024 jusqu'à l'émission du chèque, s'il y a lieu), plus les frais d'experts des expropriés au montant de 19 663,66 \$, sans intérêt, le tout représentant l'indemnité finale totale de l'expropriation du lot 1 350 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, acquis aux fins de logements sociaux et communautaires identifié par l'article 1 du plan H-3 Outremont / Autoriser une dépense supplémentaire de 2 086 663,66 \$, à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0897;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville et 9206-5721 Québec inc, propriétaire exproprié, et les trois locataires expropriés, Altra Foods inc., 9223-2883 Québec inc. et 9122-9856 Québec inc., pour un montant total de 8 200 000 \$, dont 4 395 500 \$ reste à payer (avec intérêts au taux légal à compter du 24 mai 2024 jusqu'à l'émission du chèque, s'il y a lieu), plus les frais d'experts des expropriés au montant de 19 663,66 \$, sans intérêt, le tout représentant l'indemnité finale totale de l'expropriation du lot 1 350 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, acquis aux fins de logements sociaux et communautaires identifié par l'article 1 du plan H-3 Outremont;
- 2- d'autoriser une dépense supplémentaire de 2 086 663,66 \$, à cet effet;
- 3- d'émettre un chèque à l'ordre de Dentons Canada en fidéicommiss de 4 395 500 \$, portant intérêt au taux légal de 5% à compter du 24 mai 2024, et ce, jusqu'à la date de transmission du chèque si celui-ci n'est pas transmis avant cette date;
- 4- d'émettre un deuxième chèque à l'ordre de Dentons Canada en fidéicommiss de 19 663,66 \$, en capital, sans intérêt;
- 5- de transmettre les chèques, le jour même de leur émission, à M^e Caroline Proulx du Service des affaires juridiques, au 775, rue Gosford, 4^e étage;
- 6- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1240326002

CG24 0390

Approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal) visant à construire une nouvelle pharmacie et à mettre aux normes certains équipements mécaniques sur le site de l'Hôpital général juif de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 1016;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de construction d'une nouvelle pharmacie et de mise aux normes des équipements mécaniques sur le site de l'Hôpital général juif de Montréal, soumis par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au ministre de la Santé en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1248845003

CG24 0391

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts - d'agglomération pouvant aller jusqu'à une hauteur de 1 550 000 \$, sommes nécessaires pour permettre au Service de l'Eau d'assumer les dépenses d'ici la fin de l'année

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0992;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière « eau et égouts » d'agglomération, destinée à combler le déficit des activités de fonctionnement, jusqu'à hauteur de 1 550 000 \$, somme nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année, liées au bon déroulement des opérations.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1249966001

CG24 0392

Approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice d'entreprendre le processus nécessaire au lancement d'un avis de sélection aux candidats et candidates à la fonction de juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal afin de combler trois postes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0983;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice d'entreprendre le processus nécessaire au lancement d'un avis de sélection aux candidats et candidates à la fonction de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal afin de combler trois postes.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1243302002

CG24 0393

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de bâtiments situés sur des rues commerçantes (Programme Commerce-Montréal) (RCG 23-025)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de bâtiments situés sur des rues commerçantes (Programme Commerce-Montréal) (RCG 23-025) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1247797001

CG24 0394

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations (RCG 23-014) afin de changer l'objet

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations (RCG 23-014) afin de changer l'objet », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1247637002

CG24 0395

Avis de motion, dépôt et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053)

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06 053) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel et pour lequel ledit dossier en fait la présentation.

41.03 1243599004

CG24 0396

Avis de motion et dépôt - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2023)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2023) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1243074001

À 17 h 57,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0397

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 135 288 du cadastre du Québec à des fins de logements pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance (RCG 23-009)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 135 288 du cadastre du Québec à des fins de logements pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance (RCG 23-009) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 par sa résolution CG24 0288;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 135 288 du cadastre du Québec à des fins de logements pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance (RCG 23-009) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 par sa résolution CG24 0288;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2024, par sa résolution CE24 0611;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 135 288 du cadastre du Québec à des fins de logement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance (RCG 23-009) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1249399017

Règlement RCG 23-009-1

CG24 0398

Adoption - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 878 720

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement sur le lot 6 377 181 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 par sa résolution CG24 0289;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement sur le lot 6 377 181 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 par sa résolution CG24 0289;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2024, par sa résolution CE24 0613;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 878 720 ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1235092010

Règlement RCG 24-027

CG24 0399**Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de berges dans les parcs à caractère régional (RCG 21-021) afin d'augmenter le montant à 9 960 000 \$**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de berges dans les parcs à caractère régional (RCG 21-021) afin d'augmenter le montant à 9 960 000 \$ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 par sa résolution CG24 0290;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de berges dans les parcs à caractère régional (RCG 21-021) afin d'augmenter le montant à 9 960 000 \$ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 par sa résolution CG24 0290;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2024 par sa résolution CE24 0673;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de berges dans les parcs à caractère régional (RCG 21-021) afin d'augmenter le montant à 9 960 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1245517001

Règlement RCG 21-021-1

CG24 0400**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 64 612 000 \$ aux fins de financer la conception du projet de renouvellement de l'usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, ainsi que certains travaux préparatoires**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 64 612 000 \$ aux fins de financer la conception du projet de renouvellement de l'usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, ainsi que certains travaux préparatoires » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 par sa résolution CG24 0291;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 64 612 000 \$ aux fins de financer la conception du projet de renouvellement de l'usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, ainsi que certains travaux préparatoires » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 par sa résolution CG24 0291;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2024 par sa résolution CE24 0675;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 64 612 000 \$ aux fins de financer la conception du projet de renouvellement de l'usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, ainsi que certains travaux préparatoires », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1245507001

Règlement RCG 24-028

CG24 0401

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 65 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 65 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 par sa résolution CG24 0292;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 65 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 par sa résolution CG24 0292;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0753;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 65 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1248018001

Règlement RCG 24-029

CG24 0402

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 par sa résolution CG24 0293;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 par sa résolution CG24 0293;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2024, par sa résolution CE24 0764;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) »;
- 2- d'autoriser un virement d'un montant de 1 815 000 \$ en provenance des dépenses contingentes.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1249780003

Règlement RCG 20-005-5

CG24 0403

Nommer M. Sofiane Benyouci au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de trois ans débutant le 20 juin 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2024 par sa résolution CE24 0808;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de nommer M. Sofiane Benyouci au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de trois ans, débutant le 20 juin 2024.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1247665003

CG24 0404

Approuver les nominations au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal de M. Mathieu Bouchard, à titre de président, et de Mme Margaret Archer, à titre de première vice-présidente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0987;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver les nominations au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal de M. Mathieu Bouchard, à titre de président et de Mme Margaret Archer, à titre de première vice-présidente;

- 2- de remercier le président sortant, M. Ben Marc Diendéré, pour sa contribution au Conseil des arts de Montréal.

Des documents complémentaires ont été déposés en ajout au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1248021007

CG24 0405

Nommer Mme Nancy Blanchet, M. Marc Doret et M. Jocelyn Pausé comme représentants de l'agglomération de Montréal au sein du conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal et renouveler les mandats de M. Younes Boukala, M. Sterling Downey, Mme Valérie Patreau et Mme Alba Zuniga Ramos au sein du conseil d'administration de Concertation Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0993;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de nommer les personnes suivantes à titre de représentants de l'agglomération de Montréal au sein du conseil d'administration de Concertation Montréal :
 - Nancy Blanchet, Mairesse d'arrondissement
 - Marc Doret, Maire de Dorval
 - Jocelyn Pausé, Conseiller de la Ville

- 2- de renouveler le mandat des personnes suivantes au sein du conseil d'administration de Concertation Montréal :
 - Younes Boukala, Conseiller d'arrondissement
 - Sterling Downey, Conseiller de la Ville
 - Valérie Patreau, Conseillère d'arrondissement
 - Alba Zuniga Ramos, Conseillère de la Ville

Adopté à l'unanimité.

51.03 1248379003

À 17 h 59, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, remercie les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes ayant participé à l'organisation de ce conseil. Puis, elle donne rendez-vous au mois d'août et réitère ses souhaits de bonnes vacances à tous et à toutes.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE